

REPUBLICQUE FRANCAISE  
Département du LOT  
Commune de LIVERNON  
AR Prefecture  
046-214601767-20231116-2023-11-85-DE  
Reçu le 29/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 16 novembre 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice 12

Présents 09

Votants 10

Absents 02

Date de la convocation :

08 novembre 2023

Date d'affichage :

09 novembre 2023

**OBJET :**

Délibération N° 2023-11-85

**Contrat d'entretien des  
extincteurs**

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture

Le 29/11/2023

Et publication ou notification

Du 30/11/2023

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille **vingt-trois** le seize du mois de novembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien – Grimal Béatrice- Martinez Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Verbiguié Laurie- Bouyssou Vanessa à compter du point 7 de l'ordre du jour.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric- Serrau Martial a donné pouvoir à Martinez Dimitri.

Secrétaire de séance : Mas Cédric.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat faite par l'entreprise CHUBB pour la maintenance des extincteurs.

Ledit contrat s'élève à 1 505.77 € HT, soit 1 806.93 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité le contrat de maintenance des extincteurs proposé par l'entreprise CHUBB;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

